

## Commune de Bulle

Séance du conseil municipal du mardi 20 octobre 2015 sur convocation du 14 octobre 2015

6 membres du CM présents

Absents excusés : Sophie Morel, Dominique Perny, Cédric Chambelland, Janick millet, Benjamin Mathis

Secrétaire : Michel Gresset

La séance débute par la présentation de la gestion de la forêt communale par **Benoît Lhomme, technicien ONF** en présence des membres extérieurs au CM de la commission Forêts, chemins ruraux, terrains communaux.

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 septembre 2015

- **Assiette des coupes 2016**

**Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents** suite aux propositions du technicien de l'ONF, à savoir :

**Parcelle 8 : 275 m<sup>3</sup> Parcelle 20 : 193 m<sup>3</sup> Parcelle 23 : 72 m<sup>3</sup> Parcelle 4 : 50 m<sup>3</sup> Parcelle 5 : 50 m<sup>3</sup>**

Vente aux adjudications générales de résineux en futaie façonnées à la mesure pour la **parcelle 8**.

Vente de gré à gré par contrats d'approvisionnement résineux en grumes pour les **parcelles 4, 5, 8, 20 et 23** ; pour les chablis à la mesure et accord-cadre ou intégration dans un contrat existant.

- **Forêt : Acquisition de parcelles forestières**

La Commune dispose d'un droit de préférence pour 3 parcelles forestières aulieu dit « Côte aux Louves » pour 2,05 ha au prix de 25 000 €. Après avis du technicien de l'ONF, de l'EPF qui aurait été porteuse du projet ainsi que les membres de la commission bois, il n'apparaît pas opportun d'en faire usage pour les raisons suivantes : coût trop élevé, parcelles ne joignant pas les parcelles communales, une partie des sols en doline ou en zone froide et humide, peu exploitable dans l'immédiat et travaux pour une exploitation future à envisager.

**Le CM, à l'unanimité des membres présents, renonce à ce droit de préférence.**

- **Modifications des statuts de la CFD**

A la suite du Conseil Communautaire du **23/09/2015** qui a délibéré sur la révision des statuts afin d'intégrer de nouvelles compétences et de procéder à certaines modifications compte tenu des évolutions de ces dernières années, **le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve l'ensemble de ces modifications.**

- **Réhabilitation du bâtiment Mairie/Ecole**

Un compte-rendu de la réunion du 5 octobre avec EboConsult en présence des membres de la commission MEPLA est fait. Lors de celle-ci, ont été présentés le phasage de l'opération hors garages et la partie programme de l'opération et a été approfondi le cahier des charges de la consultation pour la recherche du MO. Le calendrier de la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été élaboré ainsi :

La consultation sera mise en ligne sur le site du BOAMP le **lundi 13 octobre 2015** avec une date limite de remise des offres fixée au **mardi 3 novembre 2015 à 16 h**. Suivront :

- La réunion d'ouverture des offres le **mercredi 4 novembre 2015**.
- La réunion d'analyse des offres le **mercredi 18 novembre 2015**.

### QUESTIONS DIVERSES

- **Site internet communal**

Réalisé par la société Aménothès, prestataire du site internet de la CFD, le site internet communal est en cours de finalisation. Les administrateurs seront Benjamin Mathis, conseiller municipal et le Maire. Une information aux habitants communiquera sa mise en ligne (prévue début novembre 2015).

- **Aménagement de la place de la citerne**

Les travaux sont terminés. Le CM souligne la qualité des prestations réalisées par l'entreprise FCE de Levier.

- **Bilan de l'animation de la bibliothèque de Bulle le mercredi 30 septembre 2015**

Le CM remercie les bénévoles de la bibliothèque et les salariées de la Médiathèque intercommunale pour l'organisation de cette après-midi d'animations. De nombreuses personnes, petites et grandes, ont pu apprécier les différentes prestations offertes : lecture, jeux, offres internet. Ce type d'animation sera renouvelé en 2016.

- **Préparation vente du mobilier des classes**

Après nettoyage du grenier et des 2 classes, le mobilier sera mis en vente au public le **samedi 14 novembre 2015**.

La séance est levée à 22 h.

Le secrétaire